



Municipalité de Giez Locations – Tarifs dès 2025

I. Location du refuge

	Tarif standard		Habitant de Giez*	
	Semaine (lundi-jeudi)	Week-end	Semaine (lundi – jeudi)	Week-end
Location 1 jour (09h00 à 09h00 le lendemain)	CHF 150	CHF 250	CHF 75	CHF 125
Annulation > 30 jours à l'avance	CHF 50	CHF 50	CHF 50	CHF 50
Annulation < 30 jours à l'avance	CHF 150	CHF 250	CHF 75	CHF 125

* En cas de location pour un mariage dont l'un des époux est citoyen, le refuge est gratuit (sauf s'il bénéficie déjà de la location gratuite de la Grande salle)

II. Location de la Grande salle

	Tarif standard		Habitant de Giez*	
	Semaine (lundi-jeudi)	Week-end (samedi – dimanche)	Semaine (lundi – jeudi)	Week-end (samedi – dimanche)
Location 1 jour (usuellement soirée)	CHF 300		CHF 100	
Week-end – seulement loué sur 2 jours (samedi – dimanche)		CHF 600		CHF 200
Annulation > 30 jours à l'avance	CHF 50	CHF 50	CHF 50	CHF 50
Annulation < 30 jours à l'avance	CHF 300	CHF 600	CHF 100	CHF 200

* En cas de location pour un mariage dont l'un des époux est citoyen, la salle est gratuite.



Municipalité de Giez Locations – Tarifs dès 2025

III. Particularités

- Les locations régulières ou de longue durée peuvent faire l'objet de conditions spécifiques. Un contrat peut être signé le cas échéant. Les conditions sont approuvées par la Municipalité.
- Les cas suivants ne font pas l'objet de location

Concert du Nordsband (autour du 21 juin)	Grande salle
1 ^{er} août	Refuge
Lundi du Jeûne	Grande salle
Repas de paroisse (octobre)	Grande salle
Fenêtres de l'avent organisées par les associations communales	Grande salle ou refuge
Assemblée d'association intercommunale (sur invitation de la Municipalité)	Grande salle ou refuge
Autres manifestations d'associations communales ou d'associations intercommunales**	Grande salle ou refuge

** Ces cas sont à présenter à la Municipalité qui statue. La Municipalité tient compte du nombre de locations et du but de la location (avec ou sans but lucratif).

IV. Habitant de Giez

- La location doit être réalisée par un habitant de Giez dûment inscrit au contrôle des habitants.
- Le citoyen assume la responsabilité de la location. Il est attendu qu'il soit présent lors de la réception des clés, de la manifestation et de la restitution.
- En cas d'abus (réservations pour des tiers ; réservations nombreuses), la Municipalité se réserve le droit de facturer le tarif standard et / ou de refuser les prochaines réservations.

Location / tarif accepté en Municipalité le 16 juin 2025.